

**Conditions générales de vente de prestations de services en ligne à des
consommateurs particuliers**

rent-ebike-online.com

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à les prestations de services de location conclues sur le site Internet: www.rent-ebike-online.com.

Le site www.rent-ebike-online.com est un service de :

- la société ALP-Location
- située à : 55 Chemin du Sapi, 74400 Chamonix, France
- adresse URL du site : rent-ebike-online.com
- adresse mail : office@rent-ebike-online.com
- téléphone : +33786807701

Le client déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente antérieurement à la passation de la commande. La validation de la commande vaut donc acceptation des conditions générales de vente.

Article 1: Contenu et champ d'application et Objet du contrat

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de services suivantes : Location Vélo à Assistance Electrique et les éventuels accessoires (ci-après dénommés les « Accessoires »). par l'intermédiaire d'un contrat de location conclu entre SASU ALP-Location (ci-après dénommée le "Loueur") et le client (ci-après dénommé le « Locataire »).

Locataire déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Article 2 : Le Locataire

Afin de bénéficier du contrat de location, le signataire doit impérativement être majeur, se déclarer apte à la pratique du vélo ou et n'avoir aucune contre-indication médicale.

Tout mineur doit présenter une autorisation écrite et signée par ses parents ou la personne qui en est responsable. Toute location commencée est dû en entier et n'est pas remboursable. Le dépôt de caution est exigé. La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire. Le locataire est personnellement responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du cycle loué dont il a la garde (article 1383 et 1384 du Code Civil). La caution ne peut en aucun cas servir à couvrir une prolongation de location.

D'autres personnes que le Locataire peuvent être autorisées à utiliser le/les Vélos et Accessoires à condition que leur identité soit précisément indiquée au contrat de location, et qu'elles répondent aux mêmes conditions que le Locataire, y compris en cas d'enfants mineurs, et dont le responsable légal est le signataire du contrat.

Hormis le Locataire et les éventuels utilisateurs agréés, personne n'est autorisé à utiliser les Vélos et les Accessoires.

Article 3 : Modalités de locations

Selon l'Article L221-28 (12) : Le droit de rétraction ne peut être exercé pour les contrats de services de location.

Texte original : « De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée »

AUCUNE LOCATION NE SERA REMBOURSEE POUR CAUSE DE MAUVAIS TEMPS OU RETOUR ANTICIPE

a : Réservations

Le Locataire peut procéder à des réservations via le site internet www.rent-ebike-online.com. La réservation n'est effective qu'après confirmation du Loueur par mail et le versement par le Locataire d'un acompte minimum de 100% du montant de la location. Si le Loueur venait à refuser la réservation, toute transaction financière serait annulée et le compte bancaire du Locataire ne serait pas débité.

En cas d'annulation :

- 30 jours avant le début de la location ALP-Location se réserver le droit de garder les 50% d'arrhes reçus lors de la réservation à titre de dédommagement
- 15 jours avant le début de la location, ALP-Location se réserve le droit de réclamer des frais d'annulation d'un montant de 100 % du montant global de la réservation

Les frais d'annulation ne seront pas versés lorsque l'annulation est causée par la maladie dument justifié du Locataire.

b : Modalités de location/paiement / Modes de règlement

Sur le site Internet, le Locataire choisit le type de vélo, le nombre et la période de location.

Le fait du paiement prouve que le locataire a lu et accepte les termes de ces présentes conditions générales de vente. Le locataire s'engage à fournir les pièces justificatives nécessaires (carte d'identité ou passeport en cours de validité) et procède à la remise d'une caution (voir ci-après).

Le paiement de la location (ci-après la « Location ») s'effectue au moment de la réservation sur le site internet par le système de paiement internationale STRIPE ou sur le compte bancaire de SASU ALP-Location ou espèces.

De la même manière, toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la location (les franchise les éventuelles prolongations de Location non souscrites au départ de la période de Location, les réparations etc.) seront payables par le système de paiement internationale STRIPE ou sur le compte bancaire de SASU ALP-Location ou espèces.

Au moment de la remise des Vélos et des Accessoires, un état des lieux sera effectué et signé contradictoirement entre RBL&LBS et le Locataire.

c : Tarifs

Les tarifs actuels sont décrits sur le site Internet rent-ebike-online.com.

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des prestations effectuées sont ceux figurant dans le catalogue des prix sur le site rent-ebike-online.com au jour de la commande.

Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises.

d: Livraison

En prenant le vélo, le locataire reconnaît qu'il est en bon état de marche. Le locataire reconnaît que le vélo comporte les accessoires normaux et équipements optionnels visés au recto et qu'ils sont en bon état de marche.

Les vélos électriques sont livrés au locataire avec une batterie rechargée à plein. En conséquence, le loueur ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de panne de batterie, l'autonomie étant donnée à titre indicatif, et pouvant varier suivant de nombreux paramètres.

Restitution : Le vélo loué, propriété du loueur, devra lui être restitué au point de location aux jours et horaires ouvrables affichés, au plus tard le dernier jour de la période de location prévue. En cas de retard, le locataire s'engage à prévenir le loueur dans les plus brefs délais.

En cas de restitution tardive, le loueur appliquera une facturation supplémentaire correspondant au tarif applicable par journée de retard.

La non restitution du vélo cycle dans les 48 heures suivant la date convenue expose le locataire au dépôt d'une plainte pénale pour vol et encaissement du dépôt de garantie. Le locataire s'engage à restituer le vélo et ses accessoires dans l'état dans lesquels il les a loués, excepté l'usure normale.

e : Durée de location / restitution

Le Locataire doit restituer le/les Vélo(s) et les Accessoires au point de départ ou de récupération préalablement convenu, aux dates et heures indiquées. Si le Locataire souhaite prolonger la durée de la location et modifier cette date, il doit en informer SASU ALP-Location et obtenir préalablement son accord.

Aucun remboursement ne sera effectué si le Locataire restitue le/les Vélo(s) et les Accessoires avant la date de fin de location prévue.

Toute restitution tardive donnera lieu à l'application d'une pénalité forfaitaire égale au tarif d'une journée de location par demi-journée ou journée de retard.

Le matériel doit être restitué en état de fonctionnement et dans un état de propreté correct. SASU ALP-Location se réserve le droit d'appliquer le barème des réparations et entretiens en annexe.

f : Caution / Dépôt de garantie

La caution ne peut en aucun cas servir à couvrir une prolongation de location. Le locataire s'engage à utiliser le véhicule avec soin.

En garantie de la bonne exécution de ses obligations par le Locataire, ce dernier doit verser une caution ou dépôt de Garantie à SASU ALP-Location d'un montant de 600 euros par Vélo par carte bancaire et laisser une pièce d'identité durant le temps de la location. Les photocopies ne seront pas acceptées – le nom de la carte bleue et de la pièce d'identité doivent concorder.

Cette caution n'est pas encaissée durant la durée de la location.

A la restitution des Biens Loués, la caution est restituée au locataire déduction faite des éventuels dommages prévus article 5.

De convention expresse, le dépôt de garantie est attribué à SASU ALP-Location en toute propriété à concurrence des sommes dues par le Locataire à SASU ALP-Location dans le cas où le Locataire ne réglerait pas à son échéance une quelconque somme due à SASU ALP-Location.

Le Locataire autorise le Loueur à prélever sur la caution les sommes dues :

- au titre de la franchise
- en réparation des dégradations et vol dont les coûts sont fixés en annexe: « nomenclature des pièces dégradées »
- à titre d'indemnisation pour restitution tardive des Biens Loués

Il est expressément convenu que le montant de la caution ne saurait en aucun cas constituer une limite de garantie, le loueur conservant, le cas échéant, le droit de poursuivre le locataire à l'effet d'obtenir l'entier dédommagement de son préjudice.

En cas de vol ou d'accident, une déclaration doit immédiatement être faite aux services de Police ou de Gendarmerie et le loueur avisé en même temps. En cas de vol ou s'il se rend responsable d'un accident, le locataire ou son assurance devra réparer le préjudice subi par le loueur (valeur de remplacement du cycle et préjudice commercial). Dans cette hypothèse, la caution restera acquise au loueur en compte et à valoir sur la réparation de son préjudice.

j: Disponibilité

Pour vous assurer une meilleure disponibilité des vélos, nous vous recommandons de faire une demande de réservation d'une prestation commercialisée par SASU ALP-Location au moins 48 heures à l'avance (jours ouvrés) et pour une réservation avec accompagnement.

Article 4 - Médiation et règlement des litiges

L'Locataire peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation

sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En cas de contestation, les coordonnées du médiateur auquel l'Locataire peut s'adresser sont les suivantes : FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance), FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance), 60 Rue La Boétie , 75008 Paris, <https://www.mediateurfevad.fr>.

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

Article 5 : État des VAE et des Accessoires, entretien et réparation

Le locataire reconnaît avoir reçu les Biens Loués en bon état de fonctionnement avec l'équipement de base qui comprend le vélo, le casque, l'antivol et le kit de réparation. Il est également équipé d'une clé et d'un chargeur si la location du vélo électrique est supérieure à un jour.

Il déclare avoir eu personnellement toute latitude pour vérifier les Biens Loués et les choisir conformément à ses besoins.

Le locataire s'engage à restituer les Biens Loués dans l'état dans lesquels il les a loués, excepté l'usure normale.

Les pneus sont en bon état et sans coupures. En cas de détérioration de l'un d'eux pour une cause autre que l'usure normale, le Locataire s'engage à le remplacer par un pneu neuf de même marque, de mêmes caractéristiques et de mêmes dimensions.

Tout dommage ou réserve, à la mise à disposition ou à la restitution du/des Vélo(s) et des Accessoires doit être mentionné sur l'état de lieu.

Les réparations, échanges de pièces ou fournitures et /ou accessoires résultant d'une négligence ou d'une faute du Locataire ou des éventuels utilisateurs agréés demeurent toujours à la charge du Locataire selon la tarification figurant en annexe.

En cas d'immobilisation, le/les Vélo(s) et Accessoires seront alors ramenés au point de Location dédié, par les soins du Locataire et à ses frais qui comprendront les frais d'enlèvement, de transport.

La Location continuant dans ce cas à courir normalement et toutes les obligations subséquentes du Locataire demeurant en vigueur.

Article 6 : Responsabilité – Dommages aux biens loués-Vols

Location vélos : Le Locataire est responsable des dommages qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du/des Vélo(s) et des Accessoires. La responsabilité du Loueur ne pourra

être mise en cause au titre de dommages subis ou causés par le/les Vélo(s) et les Accessoires.

Le locataire dégage la société SASU ALP-Location de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué notamment en ce qui concerne les accidents ou dommages corporels, matériels ou immatériels qu'il pourrait causer aux tiers ou à lui-même.

Le locataire déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des Biens loués tant par lui-même, les personnes dont il a la garde que ses préposés.

Le locataire ne bénéficie donc d'aucune couverture pour les dommages subis par la chose louée et engage personnellement sa responsabilité à raison desdits dommages, casse, perte et vol.

Perte de clés des vélos électriques : 50€

En cas de casse : le locataire s'engage à restituer le matériel endommagé et celui-ci devra être reconnaissable et complet. Les dommages subis par le matériel seront facturés au locataire selon le tarif en vigueur annexé au présent contrat.

En cas de vol et de perte du matériel, le vol et la perte du matériel ne sont pas couverts. En conséquence, le matériel sera facturé au locataire sur la base de sa valeur à neuf déductions faites de la vétusté (confère article vétusté de 20% par an). La caution servira à couvrir en partie ou en totalité le préjudice.

Une facture sera fournie au locataire afin qu'il puisse éventuellement la présenter à son assureur personnel.

Article 7 : Conditions d'utilisation du/des Vélo(s) et Accessoires

A compter de la mise à disposition du/des Vélo(s) et des Accessoires, le Locataire en a la garde et en est seul responsable ainsi que des conséquences pouvant résulter de son/ leur utilisation. SASU ALP-Location s'engage à mettre à disposition les vélos/et leurs accessoires dans un état parfait de fonctionnement. Les deux parties se mettent d'accord au préalable sur l'état du vélo.

Le Locataire est seul responsable des infractions au Code de la Route ayant trait à la conduite ou à la garde du/des Vélo(s) et des Accessoires, ou de toute autre infraction à des dispositions législatives, fiscales et réglementaires en vigueur, commises pendant la durée du contrat.

Le Locataire est responsable des amendes, procès-verbaux et contraventions et s'engage à en rembourser le montant à SASU ALP-Location si celui-ci était amené à en faire l'avance ou si la contravention arrive à posteriori de la location.

En cas d'intervention de SASU ALP-Location dans le paiement de ces amendes, contraventions ou PV, facturera au Locataire un montant forfaitaire de 35 Euros par intervention au titre des frais de dossier.

Le Locataire s'engage à prendre toutes les dispositions pour éviter la détérioration, le vol ou la soustraction frauduleuse du/des Vélo(s) et des Accessoires.

En cas de vol ou d'accident, une déclaration doit immédiatement être faite aux services de Police ou de Gendarmerie et le loueur avisé en même temps. En cas de vol ou s'il se rend responsable d'un accident, le locataire ou son assurance devra réparer le préjudice subi par le loueur (valeur de remplacement du cycle et préjudice commercial). Dans cette hypothèse, la caution restera acquise au loueur en compte et à valoir sur la réparation de son préjudice.

Il s'engage notamment, lorsque le/les Vélo(s) et les Accessoires est/sont en stationnement, à l'attacher à un élément fixe à l'aide de l'antivol fournis par SASU ALP-Location.

Le Locataire utilise le/les Vélos et Accessoires en bon père de famille et en prenant toutes précautions que SASU ALP-Location est en droit d'attendre.

Le Locataire reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la prise en main du vélo à assistance électrique et notamment des instructions en matière de recharge ; également la bonne prise en main et utilisation des autres vélos mis à disposition dans le cadre de la location choisie par le Locataire.

Le Locataire s'engage à respecter les indications suivantes : Le transport d'une personne sur le porte-bagage est strictement interdit.

Le Locataire s'engage à ne rien modifier ou adjoindre aux Vélos et aux Accessoires.

Le Locataire reconnaît avoir pris connaissance du fait que SASU ALP-Location fournit des casques pour chaque vélo loué et conseille très fortement aux adultes le port du casque, pour des raisons de sécurité. Concernant les mineurs de moins de 12 ans, le port du casque est obligatoire depuis le 22 mars 2017. SASU ALP-Location ne saurait être tenu responsable en cas de refus du client de porter un casque.

Le/les Vélo(s) et ses Accessoires ne doit/devront pas être utilisé(s) de façon anormale, notamment:

- en dehors des voies carrossables (hors VTT & VTT électrique) ;
- pour le transport de passagers à titre onéreux ;
- pour la sous-location ;
- pour le remorquage ou la traction de tout objet, en dehors de ceux loués par SASU ALP-Location ;
- pour le transport d'un passager, sauf transport d'un enfant en bas âge à condition qu'un siège enfant ou remorque / carriole agréé soit installé par les soins de SASU ALP-Location.
- pour le transport de matières inflammables, explosives, corrosives, comburantes, radioactives ou sources de rayonnements ionisants.

Le/les vélo(s) et les Accessoires devront être restitués dans le même état de marche et d'aspect que lors de leur mise à disposition, avec les pneumatiques en bon état. A défaut, les éventuels frais de remise en état du/des Vélo(s) et les Accessoires seront mis à la charge du Locataire.

Si le Locataire souhaite transporter le Vélo et ses accessoires par ses propres moyens, SASU ALP-Location décline toute responsabilité sur le fonctionnement et la sécurité du vélo ou après le chargement.

Aussi, le Locataire doit :
en informer SASU ALP-Location au préalable,
tester le matériel avant de le charger,
établir un état des lieux précis et agrémenté de photos,
veiller à ce que le(s) Vélo(s) loué(s) ne soi(en)t pas endommagés lors du transport en utilisant les moyens appropriés.

Article 8 : Conditions d'Utilisation, garde et restitution de/ des Accessoires

La pose et la dépose des Accessoires sont effectuées par SASU ALP-Location à la prise de possession et à la restitution de ces derniers.

A compter de la mise à disposition de/des Accessoires, le Locataire a la garde de/des Accessoires et est seul responsable de ce/ces derniers et des conséquences pouvant résulter de son/leur utilisation.

Le Locataire s'engage à prendre toutes les dispositions pour éviter la détérioration, le vol ou la soustraction frauduleuse de/des Accessoires. Il est responsable en cas de vol, dégradations ou pertes de/des Accessoires.

Le Locataire utilise le/les Accessoires dans le respect de la réglementation, en bon père de famille et en prenant toutes précautions que SASU ALP-Location est en droit d'attendre.

Le/les Accessoires devront être restitués dans le même état que lors de sa/leur mise à disposition.

A défaut, les éventuels frais de remise en état seront mis à la charge du Locataire. La location est consentie pour la durée déterminée figurant sur le contrat de location. Aucun remboursement ne sera effectué si le Locataire restitue le/les accessoires avant la date de fin de location prévue.

Le loueur s'engage à mettre à disposition tous les articles légaux mentionnés dans le code de la route. L'utilisateur s'engage à respecter le code de la route ainsi que les équipements nécessaires.

Article 9 : Obligations du Locataire en cas d'accident ou de vol

Le Locataire s'engage à prévenir du sinistre, dans tous les cas, SASU ALP-Location, dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 12 heures (douze heures) de la survenance du sinistre.

Le Locataire s'engage en outre :

- En cas d'accident, à adresser dans les 24 heures (vingt-quarante heures), ou 1 jour (un jour) ouvrés à SASU ALP-Location, même en cas de seuls dommages matériels subis par le/les Vélo(s) et des Accessoires, l'original du constat amiable dûment et lisiblement rempli (à défaut la déclaration de sinistre comportant toutes précisions

utiles sur les circonstances du sinistre, les coordonnées du conducteur du/des Vélo(s), celles de l'adversaire et de son assureur ainsi que celles des témoins, les dommages subis par le/ les Véhicule et/ou accessoires)

- En cas de vol du/des Vélo(s) et des Accessoires, de vandalisme, le Locataire est tenu de déclarer le vol ou le vandalisme dès la constatation des dommages ou de la disparition aux autorités de police ou de gendarmerie, de déclarer et fournir le certificat de dépôt de plainte à SASU ALP-Location dans les 24 heures (vingt-quarante heures) ou 1 jour (un jour) ouvrés de la constatation des dommages ou de la disparition.

Article 10 : Assistance du Loueur

Le locataire loue le Vélo en parfait état de marche. Un kit de réparation est fourni pour chaque location de vélo permettant de faire face en cas de crevaison. Le locataire est donc responsable de ramener le Vélo au point de location de départ ou de retour préalablement convenu entre le Locataire et SASU ALP-Location. Toutefois, le locataire peut bénéficier d'une assistance du Loueur en cas de casse du vélo, d'incident ou d'accident pour rapatrier le vélo au point de départ en fonction des disponibilités et de l'assistance requise par le Locataire.

L'assistance au rapatriement est gratuite en cas de problèmes inhérent au vélo, liés à un mauvais entretien ou à un défaut de fabrication. En dehors de ces cas de prise en charge, Les problèmes de type déraillement, épuisement de la batterie, crevaison, casse des suites d'une mauvaise utilisation ne sont pas couverts. Dans ces cas, le locataire en supportera le coût fixé forfaitairement à 150 Euros TTC par intervention.

Cette assistance est possible dans les horaires d'ouverture de SASU ALP-Location, ou hors des horaires d'ouvertures mais avec un coût supplémentaire fixé à 50 Euros TTC et en fonction de la disponibilité de SASU ALP-Location. Elle est géographiquement limitée aux routes accessibles aux véhicules à moteur et dans un rayon de 30 km autour du point de faire l'état de lieu. A défaut, le locataire fournira ses meilleurs efforts pour rejoindre une route accessible.

Article 11 : Autorisation de publier des photographies

Lors du déroulement de la location, des photographies des Locataires pourront être prises.

Le Locataire est informé et accepte que des photographies sur lesquelles il apparaît puissent être publiées par SASU ALP-Location sur son site internet et sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, Twitter, Tripadvisor, GetYourGuide, à des fins de promotion.

Le Locataire ne souhaitant pas que des photographies sur lesquelles il apparaît, soient publiées par SASU ALP-Location sur son site internet, devra en informer SASU ALP-Location avant le début de la prestation ou a posteriori en envoyant un e-mail à l'adresse suivante office@rent-ebike-online.com

Article 12 : Dispositions diverses

Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux Locataires demeurent la propriété exclusive de ALP-Location, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Les Locataires clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Médiation et règlement des litiges

Locataire peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En cas de contestation, les coordonnées du médiateur auquel Locataire peut s'adresser sont les suivantes : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE

Site internet : www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

Email : mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

Courrier postal : 465 avenue de la Libération 54000 NANCY

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

IMPORTANT :

Ne jamais envoyer les documents originaux au médiateur de la consommation. Merci de faire des photocopies

Ne jamais envoyer les objets défectueux, litigieux ou pour remboursement au médiateur de la consommation

En cas d'inexécution par le Locataire de l'une quelconque de ses obligations contractuelles, SASU ALP-Location pourra de plein droit mettre fin par anticipation à la location, sans préjudice de tous autres droits. Le présent contrat est soumis au droit français.

Articles 13 : Définitions

Accident : Tout événement soudain, imprévu et extérieur au bien endommagé et constituant la cause des dommages.

Le dommage matériel accidentel : Toute détérioration ou destruction du/des Vélo(s) et des Accessoires suite à accident ou chute avec ou sans tiers identifié.

Le vol : Tout événement soudain et imprévu ayant pour conséquence la disparition totale du/des Vélo(s) et des Accessoires mentionnés sur le contrat de location.

L'effraction : Forcement ou destruction du dispositif antivol référencé liant le cycle à un point d'attache fixe sur la voie publique.

Antivol référencé : Pour tous les cycles un antivol de type U, un antivol de type chaîne, un antivol de type articulé, un antivol de type câble d'au moins 10 mm de diamètre.

Vétusté : Une décote est appliquée à la valeur du matériel neuf, déduction faite de la TVA en vigueur lors de l'acquisition de celui-ci, la décote est fixée à 20% par an.

Article 14 : Loi Informatique et libertés

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français.

Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, Locatair s'adressera en priorité au vendeur pour obtenir une solution amiable.

En application de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la Loi n°2004 -801 du 6 août 2004, le Locataire est informé et accepte que :

Ses données personnelles transmises pourront être utilisées à des fins d'enquêtes, d'analyses ou dans le cadre d'opérations commerciales par SASU ALP-Location.

Il bénéficie, conformément à la loi précitée, d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données le concernant, sur simple demande auprès de la société SASU ALP Location aux adresses suivantes : rent.bike.luberon@gmail.com ou contact@luberonbikeshop.com

Selon la loi en ce qui concerne la collecte des données personnelles, nous vous informons que nous collectons uniquement les données suivantes :

Votre nom & prénom

Votre adresse email

Votre numéro de téléphone

Votre Pays d'origine

Le type de réservation que vous avez effectué chez SASU ALP-Location.

Article 15 - Protection des données personnelles

Données collectées :

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur ce site sont les suivantes :

- **ouverture de compte** : lors de la création du compte de l'utilisateur, ses nom ; prénom ; adresse électronique ; n° de téléphone ; adresse postale ; taille et poids; numéro de passeport ou pièce d'identité
- **connexion** : lors de la connexion de l'utilisateur au site web, celui-ci enregistre, notamment, ses nom, prénom, données de connexion, d'utilisation, de localisation et ses données relatives au paiement ;

- **profil** : l'utilisation des prestations prévues sur le site web permet de renseigner un profil, pouvant comprendre une adresse et un numéro de téléphone ;
- **paiement** : dans le cadre du paiement des produits et prestations proposés sur le site web, celui-ci enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit de l'utilisateur ;
- **communication** : lorsque le site web est utilisé pour communiquer avec d'autres membres, les données concernant les communications de l'utilisateur font l'objet d'une conservation temporaire ;
- **cookies** : les cookies sont utilisés, dans le cadre de l'utilisation du site. L'utilisateur a la possibilité de désactiver les cookies à partir des paramètres de son navigateur.

Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées auprès des utilisateurs ont pour objectif la mise à disposition des services du site web, leur amélioration et le maintien d'un environnement sécurisé. Plus précisément, les utilisations sont les suivantes :

- accès et utilisation du site web par l'utilisateur ;
- gestion du fonctionnement et optimisation du site web ;
- organisation des conditions d'utilisation des Services de paiement ;
- vérification, identification et authentification des données transmises par l'utilisateur ;
- proposition à l'utilisateur de la possibilité de communiquer avec d'autres utilisateurs du site web ;
- mise en oeuvre d'une assistance utilisateurs ;
- personnalisation des services en affichant des publicités en fonction de l'historique de navigation de l'utilisateur, selon ses préférences ;
- prévention et détection des fraudes, malwares (malicious softwares ou logiciels malveillants) et gestion des incidents de sécurité ;
- gestion des éventuels litiges avec les utilisateurs ;
- envoi d'informations commerciales et publicitaires, en fonction des préférences de l'utilisateur.

Partage des données personnelles avec des tiers

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- quand l'utilisateur utilise les services de paiement, pour la mise en oeuvre de ces services, le site web est en relation avec des sociétés bancaires et financières tierces avec lesquelles elle a passé des contrats ;
- lorsque l'utilisateur publie, dans les zones de commentaires libres du site web, des informations accessibles au public ;
- quand l'utilisateur autorise le site web d'un tiers à accéder à ses données ;
- quand le site web recourt aux services de prestataires pour fournir l'assistance utilisateurs, la publicité et les services de paiement. Ces prestataires disposent d'un accès limité aux données de l'utilisateur, dans le cadre de l'exécution de ces prestations, et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les

dispositions de la réglementation applicable en matière protection des données à caractère personnel ;

- si la loi l'exige, le site web peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre le site web et se conformer aux procédures administratives et judiciaires ;
- si le site web est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les utilisateurs seraient informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce partie.

Sécurité et confidentialité

Le site web met en oeuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le site web ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

Mise en oeuvre des droits des utilisateurs

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les utilisateurs disposent des droits ci-dessous mentionnés, qu'ils peuvent exercer en faisant leur demande à l'adresse suivante : office@rent-ebike-online.com

- Le droit d'accès : ils peuvent exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, le site web peut demander une preuve de l'identité de l'utilisateur afin d'en vérifier l'exactitude.
- Le droit de rectification : si les données à caractère personnel détenues par le site web sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations.
- Le droit de suppression des données : les utilisateurs peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
- Le droit à la limitation du traitement : les utilisateurs peuvent de demander au site web de limiter le traitement des données personnelles conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.
- Le droit de s'opposer au traitement des données : les utilisateurs peuvent s'opposer à ce que ses données soient traitées conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.
- Le droit à la portabilité : ils peuvent réclamer que le site web leur remette les données personnelles qui lui sont fournies pour les transmettre à un nouveau site web.

Evolution de la présente clause

Le site web se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification

est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, le site web s'engage à publier la nouvelle version sur son site. Le site web informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet. Si l'utilisateur n'est pas d'accord avec les termes de la nouvelle rédaction de la clause de protection des données à caractère personnel, il a la possibilité de supprimer son compte.

rent-ebike-online.com

ANNEXES :

Annexe

Formulaire de rétractation

(à compléter par le consommateur, et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai maximum de 14 jours suivant la date de conclusion du contrat de prestation)

Formulaire de rétractation

À l'attention de :
ALP-Location,
situé à 55 Chemin du Sapi,
n° de téléphone : +33786807701,
adresse mél : office@rent-ebike-online.com.

Je vous notifie, par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la prestation de service, commandée le :

Prénom et nom du consommateur :
Adresse du consommateur :

Date :

Signature du consommateur

Nomenclature des pièces dégradées en € TTC

Accessoires à remplacer en cas de dégradation :

Display : 110€

Panier : 35€

Verrou : 20€

Chaîne anti-vol : 25€

Sonnette : 5€
Casque : 40€
Gilet jaune : 12€
Bombe anti-crevaison : 6.50€
GPS : 150 €
Tendeur : 8€
Antivol de cadre : 49,90€
Sacoche : 75€
Perte de clés des vélos électriques : 50€
Lavage : 5€
Vélo : prix maximum de 3199€
Batterie : 450€
Fourche suspendue : 350€
Pédalier : 50€
Roue av : 100€
Roue arrière : 120€
Manette / Vitesse : 20€
Guidon : 45€
Contrôleur : 150€
Dérailleur : 55€
Câblage électrique : 50€
Système de frein hydraulique : 80€
Pneus : 25€
Disque de frein : 40€
Selle : 30€
Chaîne : 25€
Poignée guidon : 30€
Freins V BRAKE avant et arrière : 25€
Lever de frein : 25€
Garde boue : 20€
Pare-chaîne : 15€
Eclairage avant : 38€
Eclairage arrière : 25€
Catadioptré : 5€
Pédale : 25€
Béquille : 25€
Compteur sans fil : 40€

Réparation et échange de pièces :

Coût de main d'œuvre 50 € (soit 1h) pour les interventions techniques de produits complexes

Coût de main d'œuvre 25 € (soit 1/2h) pour les interventions techniques de produits non complexes

Fait à Chamonix le 23.04.20